

N° 3.7 - D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

4.4 Répartition de l'enveloppe FSDIE

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, LOUIE France-Dominique,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafai (procuration à GUINET Eric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), COURTOIS Hervé (procuration à LBATH Ahmed),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu la circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu l'avis de la CFVU émis lors de sa séance du 1^{er} mars 2018,

Considérant que le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est un fonds principalement destiné au financement des projets portés par des associations étudiantes ;

Considérant que dans chaque université, le conseil d'administration, après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des deux domaines, l'aide aux projets et l'aide sociale, dans la limite de 30 % pour cette dernière.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la répartition du budget FSDIE suivante :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| <u>Part sociale 30% :</u> | 135 000 € |
| CROUS : | 95 000 € |
| Association Sportive UGA : | 25 000 € |
| Centre de santé : | 5 000 € |
| Action sociale ponctuelle VPE/VPF : | 10 000 € |

| | |
|---|------------------|
| <u>Initiatives étudiantes 70 % :</u> | 315 000 € |
| COMUE (DSD EVE) : | 132 000 € |
| Initiatives étudiantes : | 183 000 € |

| | |
|---------------------------|----|
| Membres en exercice | 36 |
| Membres présents | 17 |
| Membres représentés | 9 |
| Nombre de votants | 26 |
| Voix favorables | 26 |
| Voix défavorable | 0 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la répartition du budget FSDIE suivante :

| | |
|-------------------------------------|------------------|
| <u>Part sociale 30% :</u> | 135 000 € |
| CROUS : | 95 000 € |
| Association Sportive UGA : | 25 000 € |
| Centre de santé : | 5 000 € |
| Action sociale ponctuelle VPE/VPF : | 10 000 € |

| | |
|---|------------------|
| <u>Initiatives étudiantes 70 % :</u> | 315 000 € |
| COMUE (DSD EVE) : | 132 000 € |
| Initiatives étudiantes : | 183 000 € |

Publié le : 10.04.2018
Transmis au Rectorat le : 10.04.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine FEVET

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE